

Note de la présidence de l'UE sur d'autres thèmes à soumettre au Groupe des Représentants (6 septembre 2000)

Légende: Le 6 septembre 2000, la Présidence du Conseil de l'Union européenne transmet une note à la Conférence des représentants des gouvernements des États membres. Cette note fait référence à de nouveaux thèmes suggérés par les délégations nationales et devant servir de base de discussion à la Conférence intergouvernementale.

Source: Conférence des représentants des gouvernements des États membres. Note de la Présidence – CIG 2000 – Autres thèmes faisant objet de suggestions des délégations, CONFER 4768/00. Bruxelles: 06.09.2000. 2 p.
http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/cig2000/FR/04768f.pdf.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2013

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_de_la_presidence_de_l_ue_sur_d_autres_themes_a_soumettre_au_groupe_des_representants_6_septembre_2000-fr-82862e6b-208f-4975-b10d-0f365093982e.html

Date de dernière mise à jour: 19/12/2013

**CONFÉRENCE
DES REPRÉSENTANTS DES
GOUVERNEMENTS
DES ÉTATS MEMBRES**

Bruxelles, le 6 septembre 2000

CONFER 4768/00

LIMITE

NOTE DE LA PRÉSIDENCE

Objet : CIG 2000 : Autres thèmes faisant objet de suggestions des délégations

La Présidence suggère que le Groupe des Représentants se penche sur les questions suivantes lors de sa réunion du 11 septembre 2000.

a) *Article 7 TUE*

Suite à deux propositions d'amendement de l'article 7 TUE faites par la Belgique (CONFER 4739/00) et l'Autriche (CONFER 4748/00), le rapport au Conseil européen de Feira a repris en annexe 7.1 un projet de texte destiné à faciliter la poursuite des travaux sur cette question.

b) *Présentation/organisation des traités*

La Commission a transmis le 12 juillet une communication proposant à la Conférence une méthode pour traiter la question de la réorganisation des traités (CONFER 4763/00).

c) *Adhésion de l'Union ou de la Communauté à la Convention européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe*

La Finlande a suggéré lors de la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères que la Conférence se penche sur la question de l'adhésion de l'Union ou de la Communauté à la Convention européenne des droits de l'homme.

d) *Autres propositions officielles*

La Belgique a proposé une série de modifications au traité (voir doc. CONFER 4742/00) portant sur:

- le Comité des Régions (Transformation du Comité des Régions en institution, instauration d'une obligation de motivation pour le Conseil et la Commission en cas de dérogation de l'avis du Comité des Régions, et extension de l'accès à la Cour de Justice au Comité des Régions);
- la modification de l'article 21(3) pour assurer que les institutions ou organes de l'Union répondent aux demandes écrites des citoyens dans un délai raisonnable;
- la modification de l'article 151(4) dans le but de faciliter le passage à la majorité qualifiée de cette disposition (CONFER 4742/00, point 2(b));
- l'accès à la Cour de justice pour les entités fédérées.